

## Quelques conseils pour bien remplir le Formulaire de Demande D'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome

### CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

- Ne pas oublier d'indiquer :
- la superficie du terrain
  - la pente
  - la nature du sol
  - la perméabilité

### CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Bien indiquer :
- le nombre de pièces principales\*
  - la nature de l'habitation et son occupation
  - la position des ventilations primaire et secondaire (passage possible des tuyaux à l'intérieur de l'immeuble : garage, doublage, placard...)

\* au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie,...)

### PRÉTRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

La mise en place d'un bac à graisses est facultative : son dimensionnement dépend de la qualité des eaux qu'il reçoit.

Le volume de la fosse toutes eaux dépend du nombre de pièces principales. Référez-vous au tableau ci-dessous pour en déterminer le bon dimensionnement :

Nombre de pièces principales	3 à 5	6	7	+ 1 000 litres par pièce supplémentaire
Volume fosse (litres)	3 000	4 000	5 000	

### TRAITEMENT SECONDAIRE

Vous avez le choix entre différents dispositifs de traitement secondaire. Le dimensionnement de ces différents systèmes est également fonction du nombre de pièces principales.

ATTENTION : si votre sol a une mauvaise perméabilité, il est conseillé d'opter pour une filière drainée.

Tranchées d'épandage :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	8
Longueur (en m) d'épandage souterrain à faible profondeur	60	90	120	135	150

Lit filtrant vertical :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	+ 5 m <sup>2</sup> par pièce supplémentaire
Superficie (en m <sup>2</sup> )	20	25	30	35	

Les filières agréées :

Elles peuvent être mises en place sous réserve du respect des usages et des conditions de mise en œuvre et d'entretien propre à chaque dispositif. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site interministériel de l'assainissement non collectif.

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

**Les rejets dans les puisards, puits perdus, cavités naturelles ou artificielles sont interdits.**

## Formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome (DIDAA)

### DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 ☎ : ..... Courriel : .....

### CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Références cadastrales : ..... Surface totale du terrain : ..... m<sup>2</sup>

#### ➤ Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique
- Alimentation privée : précisez (puits, forage, ...) : .....

Présence d'un captage privé dans un rayon de 35 m autour de l'installation prévue :  oui  non  
 Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine ?  oui  non

En période pluvieuse, la nappe est-elle à moins d'un mètre de profondeur ?  oui  non

#### ➤ Terrain d'implantation de l'assainissement

La filière d'assainissement non collectif est déterminée à partir de :  
 la carte d'aptitude des sols  l'étude de sol spécifique

*L'étude de sol spécifique devra être jointe au présent dossier*

<b><u>Topographie</u></b>	<b><u>Nature du terrain</u></b>	<b><u>Perméabilité</u></b>
<input type="checkbox"/> terrain plat	<input type="checkbox"/> sable, gravier	<input type="checkbox"/> bonne
<input type="checkbox"/> légère pente	<input type="checkbox"/> argilo-calcaire	<input type="checkbox"/> moyenne
<input type="checkbox"/> pente entre 5 % et 15 %	<input type="checkbox"/> argile	<input type="checkbox"/> mauvaise
<input type="checkbox"/> pente supérieure à 15 %	<input type="checkbox"/> rocher	<input type="checkbox"/> terrain en zone inondable

### CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

S'agit-il d'un projet de :  construction neuve  aménagement, extension ou rénovation

- Maison d'habitation individuelle  
 Type de résidence :  principale  secondaire  location  
 Nombre de pièces principales\* (PP) : .....

\* au sens de l'article R. 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Immeuble collectif ou immeuble recevant du public  
 Activité exercée : .....  
 Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents : .....  
 Nombre d'Équivalent Habitant (EH) retenu : .....

## CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

### ➤ Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

#### • Prétraitement ou traitement primaire

##### **Bac à graisses**

Il collectera :  cuisine

salle de bains      Volume : ..... litres

*NB : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

##### **Fosse toutes eaux**

*NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.*

##### **Préfiltre**      intégré dans la fosse

externe : préciser le type : .....

##### **Autre dispositif** .....

##### **Toilettes sèches** : préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : .....

.....

#### • Traitement secondaire

##### **Tranchées d'épandage**

Coefficient de perméabilité : ..... mm/h

Longueur totale des tranchées : ..... ml soit ..... tranchée(s) x ..... ml

Largeur d'une tranchée : ..... m

##### **Lit filtrant non drainé**

Hauteur de 1,10 m    Longueur : ..... m    Largeur : 5 m    Surface : ..... m<sup>2</sup>

##### **Lit filtrant vertical drainé**

Hauteur de 1,20 m    Longueur : ..... m    Largeur : 5 m    Surface : ..... m<sup>2</sup>  
(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 1,50 m minimum)

##### **Lit filtrant horizontal drainé**

Hauteur de 0,55 m    Longueur : 5,5 m    Largeur : ..... m    Surface : ..... m<sup>2</sup>  
(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 1,50 m minimum)

### ➤ Installation avec d'autres dispositifs de traitement : filière agréée

##### Filtre compact

##### Micro station à cultures libres

##### Micro station à cultures fixées

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément : .....

.....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en EH) : ..... EH

Partie réservée au SPANC

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

oui     non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

oui     non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

oui     non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes du sol ? (perméabilité, pente...)

oui     non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement (capacité d'accueil) ?

oui     non

Filière réglementaire ?

oui     non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, ... ?)

oui     non

Partie réservée au SPANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?  
 oui     non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejet ?  
 oui     non

### ➤ Dispositifs annexes éventuels

##### **Chasse automatique** (chasse à auget, ...)

Volume de la bâchée : ..... l

##### **Pompe de relevage**

Volume du poste : ..... l

Usage :  eaux brutes     eaux prétraitées     eaux traitées

### ➤ Modalités d'évacuation des eaux traitées

*NB : joindre obligatoirement l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu*

##### **Par infiltration dans le sol en place**

Tranchées d'infiltration / d'irrigation (*barrer la mention inutile*)

Longueur totale des tranchées : ..... ml, soit ..... tranchée(s) x ..... ml

Profondeur : ..... m

##### **Par rejet dans le milieu hydraulique superficiel :**

fossé privé / public     cours d'eau, mare, ...     réseau pluvial

Propriétaire / Gestionnaire : .....

##### **Par rejet dans un puits d'infiltration** : (*joindre obligatoirement une étude hydrogéologique*)

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toutes modifications de son projet,
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement,
- À s'acquitter de la redevance « contrôle de conception, implantation » d'un montant de **80 € HT**, soit **88 € TTC**, prévue dans le règlement du SPANC,
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et à l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées).

Fait à .....

le .....

Signature :

## Avis du service instructeur

.....  
.....  
.....

Fait à .....

le .....

Signature :

J'accepte que le SAT32 collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le présent formulaire, dans le respect des règles fixées par le RGPD.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre notice d'information sur notre site Internet [www.sat32.fr](http://www.sat32.fr) (téléchargement) ou contacter notre délégué à la protection des données : [rgpd@sat32.fr](mailto:rgpd@sat32.fr)